



APeVAL infos

Numéro 38 — Mai 2018

Suivez-nous sur Facebook:



Apeval-Vpewal

Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2018

Dans ce numéro :

Procès-verbal de l'assemblée générale 1-5

Le procès verbal est disponible sur notre site, www.apeval.ch

Ouverture de l'assemblée à 18h15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2017, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-Infos No 37/2018. L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Ouverture de l'assemblée et salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23mars 2017
3. Rapport d'activités de la présidence
4. Comptes 2017 et rapport de vérification
5. Approbation des comptes et décharge
6. Budget 2018, cotisations
7. Elections statutaires
8. Etat des travaux du groupe de travail CPVAL
9. Informations de la caisse de pension CPVAL
10. Divers

Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Roland Arnold pour la partie droite de la salle et Monsieur Jean-Noël Micheloud pour la partie gauche.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2017

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Infos ainsi que sur le site internet de l'association www.apeval.ch. Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteurs et traducteurs, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

C'est avec émotion et un peu de nostalgie que je vous transmets mon dernier rapport d'activité en qualité de présidente après 14 ans d'engagement dans cette fonction, 14 ans de collaboration avec les différentes instances de l'Administration cantonale, avec la FMPE et, surtout, avec tous les membres de l'association.

POLITIQUE SALARIALE 2018

Le Conseil d'Etat a décidé de maintenir le niveau des échelles de salaires de son personnel à celui de 2017, vu que sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation de décembre 2017, il n'y avait pas de renchérissement.

En 2016, la diminution du coefficient à 0.6 sur l'augmentation progressive liée à la prestation et la prime de performance a touché pratiquement tous les secteurs de l'administration cantonale. Durant l'année 2017, ce coefficient a été à nouveau fixé à 1, comme pour 2018 d'ailleurs. Cependant, nous restons touchés par cette mesure inéquitable décidée en 2016, et cela tant et aussi longtemps que le rattrapage de 0.4 % n'aura pas eu lieu.

En ce qui concerne ce rattrapage sur nos salaires, la demande a été faite à M. le Conseiller d'Etat Schmidt lors de l'assemblée des délégués de la FMEP. Il nous a répondu que cela n'avait pas été possible pour 2018, mais il s'est engagé à « rembourser » ce pourcentage soit en une fois, soit sur plusieurs années. M. Schmidt a une vision de la gestion du personnel qui nous est apparue intéressante pour le personnel de l'Etat et nous espérons que le Conseil d'Etat sera à même de mettre en œuvre les projets souhaités tant au niveau de l'organisation que du financement.

CAISSE DE PENSION CPVAL

C'est à nouveau le sujet de l'année et nous aurons l'occasion tout à l'heure d'entendre M. Charbonnet qui nous informera de l'état des travaux du groupe de travail.

M. Vernier nous donnera également les résultats de la CPVAL pour 2017.

SUPPRESSION DES JOURS FERIES

Vous vous en souvenez probablement, en 2016, une motion avait été déposée au Grand Conseil, qui exigeait la suppression de jours fériés dans la fonction publique valaisanne, l'allocation de ces jours fériés étant jugée trop généreuse par les auteurs de cette motion. Alors, la situation a été analysée et des comparaisons ont été faites, notamment avec le secteur privé. Ces comparaisons ont montré que l'Etat du Valais s'inscrivait tout à fait dans la ligne des pratiques actuelles dans ce domaine. C'est ainsi que, grâce au lobbying efficace de la FMEP, cette motion a été rejetée par le Grand Conseil et que nous avons obtenu un jour chômé supplémentaire pour 2018.

ETS 2

La FMEP se bat contre de nouveaux projets d'économie et exige que les mesures décrétées et introduites dans le cadre de ETS2 soient suspendues et corrigées.

Nous espérons qu'elle sera entendue et nous pouvons tous faire entendre notre voix pour appuyer cette demande.

Votre comité a relevé les répercussions et conséquences de la mise en œuvre d'ETS2 sur le personnel de l'Etat.

Le Personal Stop fait ressortir une surcharge de travail chez les collaborateurs et collaboratrices en place. Les problèmes relationnels amenant à des demandes de protection juridique et les burnouts déclarés sont en nette progression depuis quelques années, le personnel travaillant sous stress constant.

La suppression de la prestation de la subvention pour les crèches a également touché de manière notable les budgets des familles.

Dans le domaine de la culture, il y a en outre eu une grande perte de soutien au niveau des aides, ce qui pénalise toute la population valaisanne.

En ce qui concerne les routes cantonales, les investissements ont été divisés par 2.5. Le fait de ne pas entretenir correctement le réseau routier n'est pas une économie financière bien au contraire. Les moyens à mettre à disposition dans le futur seront d'autant plus importants pour maintenir praticable notre réseau routier. La preuve ? En cet hiver de fortes intempéries, chutes de neige, pluie, etc., de gros dégâts ont été constatés sur notre réseau routier. Une partie de ceux-ci, selon les dires des spécialistes, auraient pu être évités si un entretien régulier pouvait être assuré, moyennant un budget à la hauteur de l'important réseau routier cantonal.

Ce sont là quelques exemples qui touchent l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices et les citoyens valaisans. Nous avons également relevé des répercussions dans des domaines plus spécifiques que je ne vais pas lister ici.

NOUVELLE TYPOLOGIE À LA HES-SO VALAIS

La direction générale de la HES-SO Valais a demandé à la commission de classification de l'institution, composée de deux responsables de filière/institut, deux représentants du partenaire social et du responsable RH, d'analyser les fonctions du personnel administratif et technique et d'émettre des propositions de classification de fonctions dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle typologie.

La commission a travaillé durant 18 mois sur la base de trois principes, soit l'analyse de chaque fonction, la comparaison avec la situation du marché du travail et surtout la construction d'un système salarial en adéquation et en cohérence avec l'ensemble des fonctions du personnel administratif et technique et du corps intermédiaire.

La nouvelle typologie a été mise en place pour 133 personnes au 1^{er} janvier 2018 avec la garantie de la situation matérielle acquise pour tous, quelle que soit la décision de classification de la fonction. Il n'y a évidemment pas eu que des gens satisfaits, il y a également eu des déceptions et des recours. La mise en œuvre de ce projet se poursuit avec la création des cahiers de charges pour ces nouvelles fonctions.

Petite remarque pour le Conseil d'Etat : ne devrait-il pas s'inspirer de cette initiative de la HES-SO pour son personnel ? Ce travail avait été entrepris il y a quelques années mais n'avait jamais été finalisé. Il aurait le mérite d'améliorer la transparence concernant le classement des différentes fonctions.

SORTIE ANNUELLE

Plus réjouissant, j'en viens à la traditionnelle sortie annuelle, qui s'est déroulée le samedi 9 septembre 2017, où François nous a organisé une visite du Val d'Abondance, avec repas au Restaurant des Cornettes à la Chapelle d'Abondance, suivie d'une petite croisière sur le lac depuis St-Gingolph et clôturée par un dernier apéro servi au port du Bouveret. Comme chaque année et pour la 44^e fois, cette sortie a été très appréciée malgré le temps maussade et pluvieux. Un grand merci à François pour son engagement et son dynamisme.

COLLECTE DE NOËL

Le Comité de l'APeVal a dédié son action de Noël à la Fondation Valais de Coeur qui accueille des handicapés de tout le canton. Elle accueille actuellement 60 résidents soumis à surveillance régulière et à certains soins médicaux. Une centaine de personnes sont également occupées dans les ateliers de travaux où l'on trouve des handicapés physiques ou victimes de lésions cérébrales entourés d'un personnel qualifié et compétent. Les objectifs et les missions ont été présentés dans l'APeVal Info No 36 de décembre 2017.

Grâce à votre générosité, le Comité pourra remettre un chèque de 9'000.00 francs à la Fondation Valais de Coeur. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre soutien et votre générosité.

Pour conclure, au nom du comité et en mon nom personnel, je remercie toutes les personnes qui fournissent leur contribution au bon fonctionnement de l'Association.

Le vice-président, Monsieur Albert Stalder remercie la présidente pour son rapport et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

4. Comptes 2017 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2017 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr. **93'000.00**. Le montant total s'est élevé à Fr. **93'309.00** contre Fr. **90'614.05** de dépenses. Le bénéfice de l'année 2017 se monte à Fr. **2'694.95**. La fortune de l'association au 31.12.2017 est de Fr. **307'896.70**

Monsieur Moritz Schwery, vérificateur de comptes donne lecture du rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

5. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes, ainsi qu'aux deux vérificateurs de comptes pour leur précieuse collaboration.

6. Budget 2018

Le budget 2018 est également présenté par M. Bonvin.

Le budget 2018 est approuvé à l'unanimité.

Recettes	Fr.	93'000.--
Dépenses	Fr.	103'000.--
Résultat	Fr.	-10'000.--

7. Elections statutaires

Conformément aux statuts de l'Association, le comité de l'APeVAL est élu pour une durée de quatre ans. Les dernières élections statutaires s'étant déroulées en 2014, il est à nouveau temps de renouveler le comité. Ci-dessous les propositions du comité :

Monsieur Maurizio Maruzza, membre et Madame Ariane Praz, présidente ont démissionné du comité de l'APeVAL. La présidente remercie Maurizio pour sa précieuse et agréable collaboration et lui remet un cadeau sous les applaudissements de l'assistance. Albert Stalder, vice-président adresse un mot à la présidente sortante, Ariane Praz, en la remerciant pour tout le travail accompli. Son dynamisme et son engagement pour l'Association ont été hautement appréciés. Elle a géré des dossiers compliqués avec doigté et a amené l'APeVAL à travers des temps mouvementés.

Maria Ruberti remet un cadeau à Ariane Praz sous les applaudissements appuyés de l'assistance. Suite à ces deux départs, le comité APeVAL propose deux personnes intéressées à intégrer le comité de l'association.

Il s'agit de:



Monsieur Nicolas Beytrison, comptable auprès de la colonie pénitencière de Crêtelongue, à Granges, depuis 2006, est au bénéfice d'un Bachelor en économie et d'un diplôme postgrade Quality Manager.



Monsieur Mathieu Mariéthoz, collaborateur scientifique, support à la direction de l'Office cantonal AI du Valais depuis 2009, est au bénéfice d'un Master of arts en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg.

L'Assemblée approuve les nominations de MM Beytrison et Mariéthoz à l'unanimité.

En ce qui concerne les autres membres du comité, soit:

Albert Stalder, François Bétrisey, Alain Bonvin, Roland Crettaz, Jean-Pascal Fournier, Caterina Jacquod, Maria Ruberti-Fugazza, Roger Summermatter, Ferdinand Vanay, Cédric Zwissig

acceptent de renouveler leur engagement pour quatre ans.

L'Assemblée approuve le renouvellement du comité à l'unanimité.



Suite au départ de la présidente, il faut passer à l'élection d'un-e nouveau/elle président-e du comité APeVAL.

Le comité de l'APeVAL propose **Madame Maria Ruberti-Fugazza** pour un mandat de quatre ans.

L'Assemblée approuve la nomination de Madame Ruberti-Fugazza en qualité de présidente à l'unanimité.

Madame Conny Métrailler a démissionné de son mandat de secrétaire auprès de l'APeVAL. La présidente remercie Conny pour sa précieuse et agréable collaboration et Albert Stalder lui remet un cadeau sous les applaudissements de l'assistance.



Le poste de secrétaire de l'APeVAL a été mis au concours en fin d'année dernière et le comité a la chance d'accueillir et de présenter la nouvelle secrétaire de l'APeVAL, **Madame Virginie Taillard** qui prend ses fonctions le 23 mars 2018. La présidente lui souhaite bon vent pour cette nouvelle activité.

Avant de passer au point suivant, la présidente tient à relever un fait particulier. En effet, aujourd'hui, elle peut honorer François Bétrisey qui fête sa cinquantième année au comité de l'association. Inutile de dire que dans le

comité c'est bien le seul. Un grand merci à François pour sa précieuse collaboration et pour son engagement dans notre association. La présidente lui remet un cadeau sous les applaudissements de l'assistance.

8. Etat des travaux du groupe de travail CPVAL

Un groupe de travail a été mis en place pour analyser et émettre des propositions concernant la caisse de pension. Nous avons le plaisir d'accueillir le président du groupe de travail M. Pierre-André Charbonnet qui va nous présenter l'état des travaux de ce groupe.

La présentation de Monsieur Charbonnet peut être téléchargée sur notre site www.apeval.ch sous la rubrique NEWS.

Suite à la présentation de Monsieur Charbonnet, deux questions sont posées.

La décision de garantie de rente est-elle irrévocable ? Oui la garantie pour la Caisse fermée est irrévocable et il y a une obligation de reconnaître la totalité du montant pour chacun.

Est-ce qu'une adaptation du montant est possible ? La question pourrait éventuellement se poser lors d'une grande inflation mais ce cas n'est pas considéré actuellement au niveau du groupe de travail

Monsieur Charbonnet a exposé le point de vue de l'employeur. Madame Marylène Volpi Fournier, présidente de la FMEP, est invitée à donner le point de vue de l'employé.

La présidente de la FMEP a rencontré le groupe de travail CPVAL et salue la bonne ambiance de travail qui règne dans ce groupe. La FMEP veille pour qu'il n'y ait pas de perdant. Suite à son intervention la garantie statique a été réintégrée. Elle s'engage pour que le salaire coordonné y compris le 13^{ème} soit pris en compte et qu'une prévoyance libre soit possible.

Monsieur Gilbert Briand souhaite adresser quelques mots à l'Assemblée au nom du Conseil d'Etat qui l'a délégué pour cette Assemblée. Il transmet les cordiales salutations du CE et remercie la FMEP et l'APeVAL pour le bon partenariat social et le dialogue ouvert. Le Conseil d'Etat assure son soutien au groupe de travail CPVAL. Pour accompagner les modifications et limiter certaines mesures liées à la CPVAL, deux nouveaux groupes de travail seront créés.

Au nom du SRH, il adresse ses remerciements à Ariane Praz et à tous les autres membres du comité pour la bonne collaboration. Ariane Praz remercie les différents intervenants.

La présidente rappelle que cette année c'est le 75^{ème} anniversaire de la FMEP. L'Assemblée des délégués se déroulera le 27 octobre 2018 à Leukerbad.

9. Informations sur la caisse de pension CPVAL

La présentation de Monsieur Vernier peut être téléchargée sur notre site www.apeval.ch sous la rubrique NEWS. La présidente remercie Monsieur Patrice Vernier pour son intervention qui est toujours très appréciée.

10. Divers

La parole n'est pas demandée.

CLÔTURE

Ariane Praz tient à remercier très sincèrement les personnes présentes pour leur participation et leur précieux soutien durant ses 14 années de présidence. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée à 19h45 et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Pour l'APeVAL

La secrétaire : C. Métrailler

Sion, le 22 mars 2018